

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE DANSE ET ART DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE

46, cours de la République – 69100 Villeurbanne

Comité syndical

Délibération de la séance du mercredi 24 novembre 2021

Membres du comité syndical				Délibération n° 2156
En exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Objet : Admission en non-valeur
9	6	2	3	Rapporteur : M. Stéphane FRIOUX
Délibéré : Adopté à l'unanimité				Annexe : Admission en non-valeur

Syndicat Mixte de Gestion

de l'École Nationale de Musique
 de Villeurbanne
 46, cours de la République
 69100 Villeurbanne
 Tél. 04 78 88 98 27

Président : Monsieur Stéphane Frioux

Présent(e)s : Monsieur Stéphane Frioux, adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
 Monsieur Hugo Dalby, conseiller Métropole de Lyon
 Monsieur Gaëtan Constant, adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
 Madame Aurélie Loire, adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne
 Madame Laure-Emmanuelle Pradelle, adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne
 Madame Anne Reveyrand, conseillère Métropole de Lyon

Pouvoirs : Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne, à Monsieur Frioux
 Madame Caroline Lagarde, conseillère Métropole de Lyon, à Monsieur Dalby

Excusé(e)s : Madame Caroline Lagarde, conseillère Métropole de Lyon
 Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne
 Madame Corinne Subai, conseillère Métropole de Lyon

Délibération n°2156 : Admissions en non-valeurs pour l'exercice 2021

Mesdames, Messieurs,

Le comptable nous informe que malgré les enquêtes administratives et actions contentieuses, il n'a pas pu recouvrer les sommes dues à l'ENMDAD présentées en annexe, en raison des motifs énoncés.

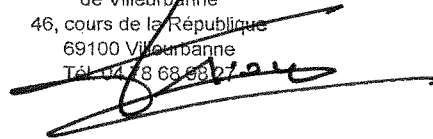
Nous proposons aux membres du Syndicat Mixte de Gestion d'autoriser son Président à accorder décharge au comptable des sommes détaillées en annexe, et d'inscrire :

- la somme de 1223.55 euros en créances admises en non-valeurs au compte 6541

Après vote, les membres du Comité Syndical autorisent le Président à accorder décharge au comptable des sommes détaillées en annexe et d'inscrire la somme de 1223.55 € en créances admises en non-valeurs au compte 6541.

Syndicat Mixte de Gestion

de l'Ecole Nationale de Musique
de Villeurbanne
46, cours de la République
69100 Villeurbanne
Tél. 04 78 68 68 27



Stéphane FRIOUX
Président du Syndicat Mixte de Gestion
Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique
Villeurbanne

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE VILLEURBANNE COLLECTIVITES

1 RUE DU DOCTEUR PIERRE FLEURY PAPILLON

BP 75052

69601 VILLEURBANNE CEDEX

Tél :04-37-23-18-39

Courriel : t069035@dgfip.finances.gouv.fr

Collectivité : **13200 – SM ECOLE NATIONALE MUSIQUE**

Liste n°4870840531

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncées.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A VILLEURBANNE LE 22 JUILLET 2021
COMPTABLE DE LA TRESORERIE DE VILLEURBANNE


VERONIQUE CHAMBON-RICHERME

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	1 223,55 €	
6542		
Total	1 223,55 €	

Syndicat Mixte de Gestion
de l'Ecole Nationale de Musique
(Date, de l'Etat et de Villeurbanne Le
de Villeurbanne, l'ordonnateur)
46, cours de la République
69100 Villeurbanne
Tél. 04 78 68 98 27



Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.